

**Projet
Pédagogique
Du
Centre de Loisirs
Associé au Collège
De
Trie-sur-Baïse.**

CLAC 2019 / 2020

Sommaire

Préambule.

I) L'organisme.

- a) La communauté des communes.
- b) L'organisation générale.
- c) L'équipe d'animation.
- d) Le public.

II) Fonctionnement de l'accueil.

- a) Inscriptions, réservations et annulations.
- b) Jours et horaires d'ouvertures.
- c) La restauration.
- d) Les ateliers.

- e) Transport et déplacements Départ des ados.
- f) Les locaux.
- g) L'hygiène et la santé.
- h) La tarification.
- i) Le budget.
- j) Les partenaires et structures ressources.

III) Notre action jeunesse.

- a)Projet éducation de la CCPTM.
- b) Le projet pédagogique de l'équipe d'animation.
- c) L'évaluation.
- d)La communication.

Préambule.

Ce projet pédagogique, à vocation annuelle, est établi par le directeur conformément à la réglementation en vigueur à l'Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM).

Il est amené à évoluer en fonction des changements et évolution de l'accueil.

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec le personnel d'animation de l'accueil en question.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenant, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de nos actions.

Le projet permet de donner sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches et intentions pédagogiques. Les préoccupations ainsi que les attentes de l'organisateur y sont repérées.

→ Qu'est ce qu'un CLAC.

Un centre de loisirs associé au collège (CLAC) entre sous le même cadre juridique qu'un CLAE. Cependant ces missions ne sont pas tout à fait les mêmes.

Au collège, le besoin d'accueil du matin et du soir n'a plus lieu d'être, les jeunes étant assez grands pour arriver et repartir de façon autonome. Aussi, leur habilitation requiert un vrai partenariat entre le collège, FSE et le centre de loisirs afin qu'il devienne un pilier éducatif et pédagogique inhérent au projet d'établissement.

Ils prennent l'allure d'ateliers ou d'aide à la réalisation de projets pendant la pause méridienne.

Un CLAC peut fonctionner que s'il y a une volonté communale en appui.

Ils sont très peu nombreux sur le département puisqu'il en existe que sept (Castanet-Tolosan, Montesquieu-Volvestre, Aucamville, Fonsorbes, Cugnaux, l'Isle-en-Dodon et Saint-Gaudens) et pourtant les collèges les réclament.

Le CLAC, peut proposer des ateliers ludiques, créatifs, manuels, sportifs et culturels. Il se veut être un espace de partage, d'échange et de respect mutuel, de vivre ensemble, de détente et d'évasion.

I) Présentation de l'accueil.

a) La communauté des communes.

La Communauté des Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM) est une structure intercommunale située dans la région Midi-Pyrénées plus précisément dans le département des Hautes-Pyrénées (65). Elle a été créée le 1er janvier 2007. Elle regroupait 22 communes et possédait la compétence école depuis le 1er janvier 2007. Elle a repris en gestion directe la compétence « enfance/jeunesse » depuis le 1er janvier 2013. Nous avons fusionner depuis janvier 2017 avec l'intercommunalité du Magnoac où la CCPT est devenue la CCPTM.

La CCPTM est présidée par Monsieur Bernard Verdier.

•Adresse postale :

Communauté des Communes du Pays de Trie et du Magnoac

31 place de la mairie

65220 Trie-sur-Baïse

Tel : 05 62 35 06 09

Fax : 05 62 35 45 14

b) L'organisation générale.

Le CLAC est déclaré auprès de la DDCSPP des Hautes-Pyrénées et est donc soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique, affective et morale du jeune : Obligation de rédiger un projet pédagogique, renforcement de la sécurité des locaux.

Le centre Ados accueille les jeunes dans les locaux situés :

•Adresse postale :

Maison Enfance Jeunesse

11 rue des écoles

65220 Trie-sur-Baïse

Tel : 05 62 93 41 66

c) L'équipe d'animation.

L'équipe est composé de :

-Une directrice-animatrice : diplômée d'un BAFA et d'un BPJEPS loisirs tous publics.

-Plusieurs intervenants spécifiques (créatif, sportifs...) non diplômés.

Peuvent intervenir également sur ces temps-là :

- Des animateurs non diplômés.

- Des stagiaires.

Chacun a une mission, des tâches et des devoirs, mais nous devons tous nous réunir autour d'un même rôle, celui de rendre nos temps d'accueil le plus agréable possible aux jeunes.

Pour ce faire voici un petit rappel des missions de chacun :

Le directeur : Il met en œuvre le projet éducatif de la structure organisatrice. Il est garant du projet pédagogique et de la sécurité de chacun. Il est responsable de tout ce qui relève du budget. Il a la responsabilité morale et pénale des jeunes affectés sur les différents temps d'accueil. Il s'occupe des relations extérieures (partenaires, communes, DDCSPP...). Le directeur est aussi animateur, il mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les jeunes et les animateurs.

Les animateurs : Ils sont sous la responsabilité du directeur. Ils adhèrent aux orientations des projets pédagogiques et éducatifs et les appliquent. Leur travail s'inscrit dans une démarche de travail en équipe, de partage de connaissances, de communication et ils participent à l'élaboration de la vie quotidienne et collective. C'est la personne du collectif adulte qui se trouve le plus souvent auprès des jeunes, de leurs désirs et de leurs besoins. Grâce à un travail en équipe, les besoins de l'enfant seront pourvus à tout moment. Ils doivent considérer l'enfant comme un être unique et établir avec tous les jeunes une relation de confiance et de communication en respectant sa pudeur et en étant impartial. Ils doivent aussi les aider à faire part par eux-même et à ne pas agir à leur place. Ils représentent pour les jeunes l'adulte référent. Ils mènent des ateliers avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Enfin, ils assurent la sécurité physique, affective et morale des jeunes sur tous les temps d'accueil.

d) Le public.

Les jeunes :

Presque 200 jeunes du collège de Trie-sur-Baïse peuvent bénéficier du centre de loisirs associé au collège. Les différentes actions mises en place sur le temps 13h/14h touchent en moyenne 15 élèves par jour sur les 200 demi-pensionnaires. Nous avons eu 23 dossiers rendus en début d'année. Cela montre la régularité et l'envie que les jeunes portent à ce temps.

Partie intégrante du projet d'établissement, cette structure jeunesse permet aussi aux demi-pensionnaires du collège, et à certains externes, de se retrouver à la pause méridienne dans un espace leur permettant de se détendre autour d'activités créatives, manuelles, culturelles et sportives.

Les parents :

L'équipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents : les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres.

Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure.

Le responsable légal de l'enfant doit avoir **IMPERATIVEMENT** remis à la communauté de commune du Pays de Trie :

-le dossier d'inscription de l'enfant.

-Les fiches complémentaires

Un flyer du CLAC présentant les jours et horaires d'interventions et le programme d'activités. Il est consultable à :

✓A l'office du tourisme ou sur leur site internet.

✓A la communauté des communes

✓Au collège

II) Fonctionnement de l'accueil.

a) Inscriptions, réservations et annulations.

Chaque jeune du collège âgé de la sixième à la troisième peut librement s'inscrire au CLAC :

-En remplissant un dossier d'inscription à récupérer auprès du directeur de l'accueil (lors de la première venue).

-En prenant compte du tarif établis (cf : tarification)

-La photocopie des vaccins du carnet de santé

-L'attestation d'assurance

-Le règlement intérieur signé

-Une autorisation de sortie

-Un engagement individuel

Les réservations se font en début d'année par le biais d'un tableau d'inscription affiché au collège ou par téléphone auprès de la directrice de l'accueil au

06 48 14 35 75, également par l'intermédiaire des flyers distribués aux familles.

Il est possible d'intégrer un atelier en cours d'année mais aussi de l'arrêter à tout moment, en prévenant le directeur de l'accueil.

b) Jours et horaires d'ouvertures.

Tous les lundis, mardi, jeudi et vendredi (pendant les périodes scolaires) de 13h à 14h

*Lundi : Atelier Fun Mouv

*Mardi : Atelier Créa'Team

*Jeudi : Atelier Créa' Team

*Vendredi : Atelier #entrepotes

c) La restauration.

Les jeunes prennent leur repas au collège comme tous les autres jours de la semaine, cependant ils bénéficient d'un passage prioritaire au self (pour leur permettre d'avoir fini de manger pour 13h).

Il est possible qu'à titre exceptionnel et en accord avec le collège les jeunes mangent pendant le CLAC (fête de fin d'année).

d) Les ateliers.

Les ateliers sont proposés au collège et à la MEJ le lundi, mardi et jeudi (de 12h50 à 13h50) :

✓Atelier Fun Mouv du Lundi: Atelier porté sur l'activité physique ludique qui comprend des grands jeux à caractère sportif ou des activités sportives en tout genre allant du sport collectif au sport individuel. Atelier multi-sports qui comprend la découverte de nouvelles pratiques pas forcément inclus dans le cursus scolaire classique. Interventions de certains intervenants pour faire découvrir les sports des associations locales .

✓Atelier Créa'Team du mardi et du jeudi : Confection de bijoux fantaisies, d'accessoires de mode et d'objets créatifs en couture, béton, etc..... (types boîtes à mouchoirs, pochettes,.....) Découverte de matériaux divers et de différentes techniques pour la création. Travail autour du développement durable et du recyclage avec des matériaux de récupération pour concevoir les bijoux, accessoires et objets.

✓Atelier #entrepotes du Vendredi : C'est un temps où les jeunes pourront passer un moment entre eux, à discuter, jouer à des jeux de sociétés, au baby-foot, etc..... Ils pourront également monter des projets, des chantiers jeunes, etc..... en lien avec le centre ado du mercredi après-midi.

Les thèmes et activités de chaque moment de rencontres, sont à discuter et à choisir avec les jeunes en fonction de leurs envies et de leurs attentes.

e) Transport et déplacements Départ des ados.

Aucun transport n'est prévu sur le temps du CLAC sauf dans le cadre de sorties exceptionnelles.

Pour participer à l'accueil, les ados doivent avoir IMPERATIVEMENT remis à la CCPTM le dossier d'inscription accompagné de l'autorisation de sortie de l'établissement scolaire pour le temps de CLAC (pour les demi-pensionnaires).

Les externes peuvent arrivés seuls à la MEJ.

Cependant l'équipe d'animation (en accord avec le collège) doit impérativement aller récupérer les ados dans la cour à 12H50 et les ramener à 13h50 (interdiction aux jeunes de circuler seuls).

f) Les locaux.

La Maison Enfance Jeunesse met à disposition une partie spécialement conçue, pensée et organisée pour l'accueil des adolescents pour les différents ateliers de l'année mais aussi en vue d'une structure d'accueil pour les vacances.

Plusieurs salles sont mises à disposition :

- une cuisine
- une salle d'activité
- une salle de jeux
- un garage
- un jardin
- des sanitaires

g) L'hygiène et la santé.

Les ados seront sensibilisés aux règles d'hygiène élémentaire : se laver les mains après le passage aux toilettes, se changer après une activité sportive intense,...

En cas de blessure, l'animateur titulaire du PSC1 prendra en charge le jeune et lui administrera les premiers soins. Une trousse à pharmacie complète est disponible à la MEJ. Chaque soin est noté dans dans le cahier de l'infirmerie.

En cas d'accident plus grave ou de maladie, le directeur se charge de contacter les parents et si cela est nécessaire les secours.

h) La tarification.

*Les ateliers collège (CLAC) :

✓une participation annuelle de 15€/ jeune

(Avec la possibilité de participer à un ou plusieurs ateliers sur la semaine).

Le règlement des frais d'activités se fait auprès du Trésor Public, seulement à la réception de la facture (annuelle).

i) Le budget.

Un budget prévisionnel est réalisé en début d'année civile dans le budget global de la CCPTM. Cette année le budget alloué est de 750€.

j) Les partenaires et structures ressources.

Partenaires institutionnels : CAF, CCPTM, Mairie, DDCSPP, Conseil Général, Conseil Régional...

Structures ressources : Maison du Pays de Trie, MAIF, Associations environnantes (Maison de la nature et de l'environnement, Football club Triais,...), commerçant locaux (L'EPPI'ZZAS, les boulangeries, petit casino,...) équipements municipaux (complexe sportif, piscine...), cinéma (Le Lalano), société de transport, maison de retraite, RAM, familles, école,...

III) Notre action jeunesse.

a) Projet éducatif de la CCPT.

Le projet de la communauté des communes s'oriente principalement vers :

OBJECTIF TRANSVERSAL :

Développer un lieu agréable pour l'enfant et l'adolescent, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- ✓Accueillir les enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial.
- ✓Favoriser pour chaque enfant et chaque jeune sa créativité, sa prise de

responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de son autonomie, en complément et en synergie avec la famille et l'école.

✓ Avec les moyens humains propres à ALSH et autant que possible en partenariat avec les associations locales, organiser et animer des loisirs éducatifs sur long terme à destination des enfants et des adolescents.

b) Le projet pédagogique de l'équipe d'animation.

L'adolescence est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartient.

Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent.

C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits.

Ils se placent alors en confrontations quasi permanente avec les adultes.

Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur pose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire

Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation :

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	moyens
<p>→ Permettre aux jeunes de découvrir la création de bijoux fantaisies, accessoires de modes et objets en tout genre.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Permettre aux jeunes de fabriquer ou de reproduire leur bijoux de façon autonome.• Apprendre aux jeunes à utiliser divers matériaux de récupération.• Développer leur créativité et leur imaginaire.• Développer le sens du toucher et à la dextérité des jeunes.• Permettre aux jeunes de pouvoir être autonome sur différents ateliers créatifs et en réaliser une création	<ul style="list-style-type: none">➤ Encadrement par une intervenante spécialisée dans l'activité manuelle de création de bijoux fantaisies, d'accessoires de mode et d'objets créatifs.➤ Apprentissages des différentes techniques de création de plus en plus élaborer et progressive.➤ Apprendre à reconnaître et à utiliser les différents outils qui permettent la création des bijoux ou des accessoires.➤ Challenge « poubelle » : créer uniquement avec des objets de récupération.➤ Exposition pour la valorisation du travail réalisé.

<p>→ Faire pratiquer aux jeunes des activités sportives de manière ludique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des grands jeux sportifs et des jeux de coopération. • Permettre aux jeunes de découvrir différents sports avec des intervenants d'associations sportives locales. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer au moins deux grands jeux par période ➤ Laisser le choix aux enfants des grands jeux. ➤ Faire évoluer les règles des jeux. ➤ Laisser aux jeunes le choix des activités sportives ➤ Intervention de sportifs des associations locales
<p>→ Permettre aux jeunes de passer du temps entre eux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un temps de jeux libres (jeux de société,.....) • Permettre aux jeunes d'être acteur de leur temps d'accueil • Permettre aux jeunes de proposer des projets 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer des activités libres mais ludiques ➤ Ne pas établir de planning d'activités ➤ Laisser libre choix aux enfants des activités proposées et/ou aux projets
<p>→ Sensibiliser les jeunes à la notion de vivre ensemble.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à chaque jeune de trouver sa place au sein du groupe. • Instaurer des temps de dialogue dans chaque groupe de façon à ce que chacun puisse s'exprimer. • Prendre en comptes les envies et attentes de chaque jeunes lors des différents ateliers. • Sortir les jeunes du collège dans le but de vivre une expérience extra-scolaire. • Mettre en place des challenges. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de bâton de paroles lors des ateliers. ➤ Faire des bilans réguliers avec son groupe. ➤ Mise en place d'une boîte à idées. ➤ Orienter les ateliers selon les attentes du groupe. ➤ L'animateur doit être garant du respect mutuel entre jeune et/ou avec les adultes. ➤ Mettre en place une charte du fair-play. ➤ Permettre de se différencier des cours d'EPS ➤ Proposer des jeux de confrontation. ➤ Mettre en place des récompenses.

c) L'évaluation.

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le

directeur rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, articles de presse, photos.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif. Ceci en collaboration avec l'équipe d'animation et les jeunes.

d) La communication.

✓Par téléphone : Sandrine LARCADE au 06 48 14 35 75

ou à la CCPTM au 05 62 35 06 09

✓Par le site internet : ccptm.fr

✓Par les plaquettes distribuées au collège, consultables à la CCPTM, à l'office du tourisme, à la MEJ.

✓Publication dans la presse locale lors de manifestations.